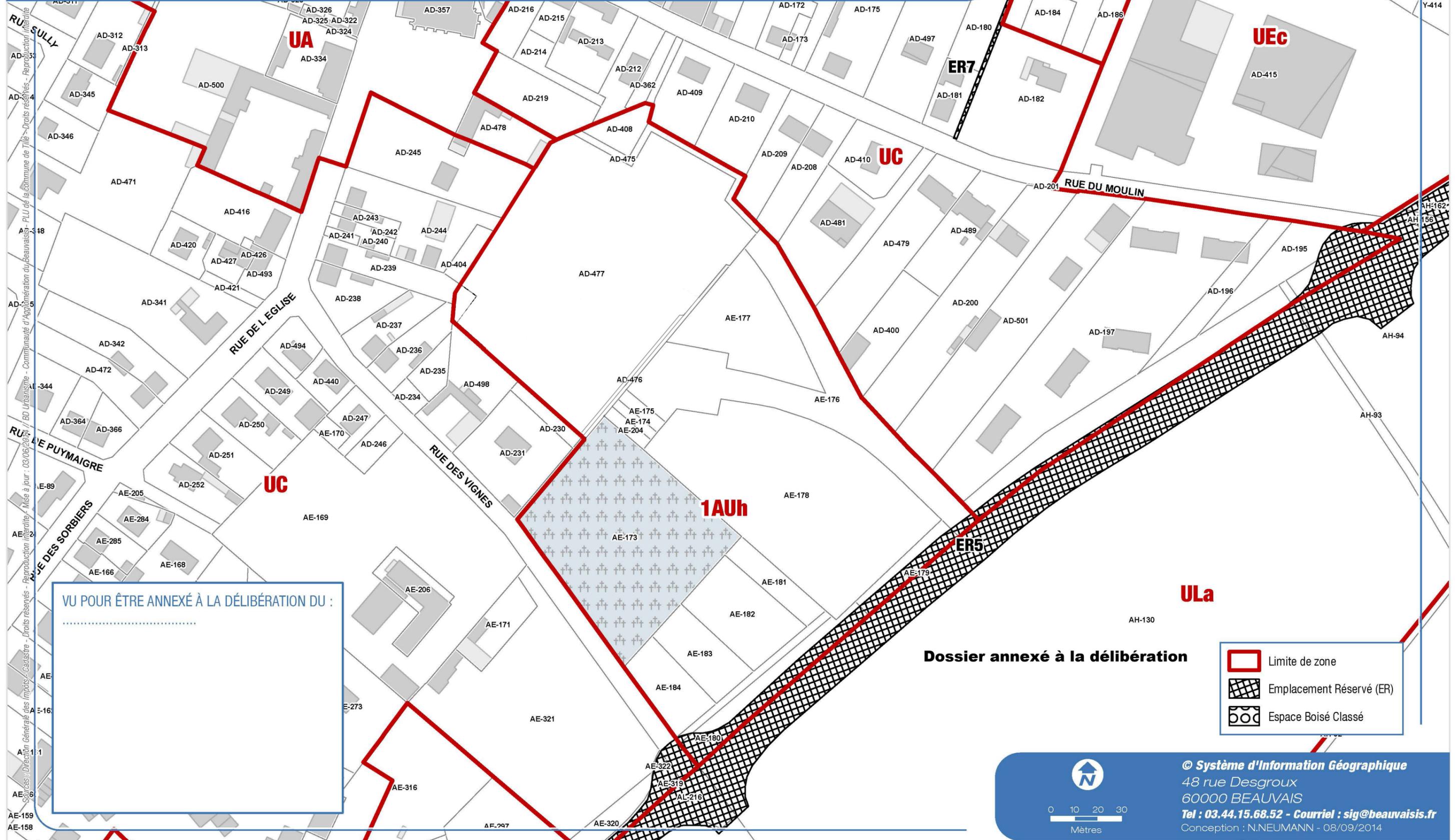


Agglo du Beauvaisis - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - PLU de la commune de Tillé - Droits réservés - Reproduction interdite
 Agglo du Beauvaisis - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - BD Urbanisme - Mise à jour : 03/06/2014 - Droits réservés - Reproduction interdite
 Agglo du Beauvaisis - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Direction Générale des Impôts - Cadastre - Droits réservés - Reproduction interdite



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU :

.....

Dossier annexé à la délibération

-  Limite de zone
-  Emplacement Réservé (ER)
-  Espace Boisé Classé



© **Système d'Information Géographique**
 48 rue Desgroux
 60000 BEAUVAIS
 Tel : 03.44.15.68.52 - Courriel : sig@beauvaisis.fr
 Conception : N.NEUMANN - 08/09/2014

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

Prescrit le :

Arrêté le :

Approuvé le : 4 Juin 2008

Modifié le :

Conception
Réalisation



Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Direction de l'Aménagement - Urbanisme
48 rue Desgroux - BP 60580
60005 BEAUVAIS Cedex

Source : Direction Générale des Impôts - Cadastre - Droits réservés - Reproduction interdite - Mise à jour : 22/11/2012

LÉGENDE

— Limite de zone et de secteur

UA : zone centrale d'origine villageoise

UB : zone de type organique

UC : zone de type pavillonnaire

UD : zone des hameaux

UE : zone d'activité économique

UL : zone aéroportuaire de Beauvais-Tillé

AUh : zone naturelle non équipée destinée à recevoir de l'habitat

AUe : zone naturelle non équipée destinée à recevoir des activités économiques dans le cadre de la réalisation de l'écoparc

N : zone naturelle protégée, comprenant un secteur Na destiné à recevoir des équipements sportifs

A : zone agricole

Espace Bois Classé

Emplacement Réservé (ER)

Liaison piétons / vélos

Éléments paysagers à classer au titre de l'article L-123-1-7 du Code de l'Urbanisme

Bande d'inconstructibilité (largeur 30m)

